



La Défense, le 15 décembre 2015

Les raisons pour lesquelles l'UNSA et la CFDT ont décidé de siéger à la CAP Promotion des 15 et 16 décembre 2015.

Lors de la pré-CAP des 25 et 26 novembre 2015, l'ensemble des organisations syndicales a décidé de boycotter les travaux et saisi Madame Avezard, la DRH par lettre ouverte.

Les raisons du boycott étaient :

- présenter à nouveau le dossier relatif aux taux de promotion à la DGAFP avec un argumentaire solide afin d'obtenir l'augmentation du taux, et ce, en toute transparence vis-à-vis des représentants des SACDD (copie des échanges) ;
- nous communiquer tous les éléments chiffrés nous permettant de calculer le nombre de postes de promotion possible ;
- attribuer les 7 postes manquants du concours professionnel de SACDD classe supérieure, spécialité administration générale, conformément à l'arrêté du 15 avril 2015 publié au journal officiel du 23 avril 2015.

Par courrier électronique du 9 décembre, Mme Avezard a apporté des éléments de réponses tant sur les 7 postes du concours que sur le taux de promotion à CS.

Sur le taux de promotion, nous prenons note du fait que vous vous apprêtez à demander une revalorisation du taux de promotion pour un rétablissement du taux antérieur soit 13 %. LE courrier a-t-il déjà été adressé à la DGAFP en ce sens ?

Nous voulons également revenir sur le ton employé dans ce courrier. La défiance, la méfiance, que vous estimez venir des organisations syndicales n'est que le retour d'années de silence de la part de l'administration et d'absence de transparence. Souvent des beaux discours et peu d'actes ...

Revenons à notre présence aujourd'hui. L'UNSA et la CFDT estiment que vos réponses bien que partielles, vont dans le sens du maintien du dialogue social.

Dans cette période de réforme territoriale, avec suppression de postes / mobilités fonctionnelles ou géographiques, certains agents attendent leurs promotions au 3ème niveau de grade afin de trouver une issue aux réorganisations. Pour nous, CFDT et UNSA, il est essentiel au regard du calendrier de ne pas « priver » les agents de l'opportunité liée au cycle de mobilité en cours.

Il nous semble également essentiel au regard de la bascule RIFSEEP de pouvoir traiter les recours PFR mis à l'ordre du jour de la présente CAP.

Par contre compte tenu de la demande de révision du taux à CS, nous estimons ne pas pouvoir travailler sur ce point là. Aussi les représentants UNSA et CFDT présents vous demandent, Mme la Présidente, de retirer le point 1 de l'ordre du jour, et uniquement ce point, condition sine qua none au maintien de notre présence.